

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE



## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

### TROPHEES PRO BONO 2021

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse [barreausolidarite@avocatparis.org](mailto:barreausolidarite@avocatparis.org) **avant le 30 juin 2021**. Le candidat ou la candidate indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats ou d'avocates.

Un dossier de candidature est composé :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats / candidates ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1) **Nom de l'élève-avocat ou de l'élève-avocate, de l'avocat ou de l'avocate, du cabinet ou du collectif d'avocats ou d'avocates qui candidate :**

Solenne Brugère, cabinet  Ethics

2) **Intitulé de l'initiative ou des initiatives ou de l'association ou des associations au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature :**

[Respecter et favoriser l'accès aux droits des personnes vulnérables en raison de leur âge, d'une maladie ou d'un handicap.](#)



Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil<sup>1</sup> :

- Prix Solo (avocat individuel)

3) **Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec :**

- Non

**A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par la candidate :**

Après quinze années d'exercice au Barreau de Paris j'ai créé un cabinet dédié principalement à l'accompagnement d'entreprises pour les aider à faire face aux enjeux juridiques et éthiques suscités par leurs activités ou le contexte économique et social dans lequel elles évoluent.

Ayant une sensibilité pour la protection des personnes vulnérables, j'ai développé une connaissance particulière du secteur de la santé et du vieillissement de la population (Silver Economie) et du handicap, ainsi que des offres innovantes, mêlant action sociale et engagement RSE des entreprises.

Souhaitant contribuer au développement d'une économie durable et responsable, j'ai une appétence particulière pour des projets innovants qui ont du sens au regard des grands défis sociaux et sociétaux, à savoir la santé et la transition démographique (vieillesse), énergétique et numérique, l'inclusion ou l'économie sociale et solidaire.

A partir d'une formation et expérience en droit des affaires et commercial un diplôme de droit médical obtenu dans une faculté de médecine, j'ai souhaité orienter le développement de mon activité autour de deux grands axes, l'éthique des affaires et la Santé, avec quelques spécificités, en préventif (conseil) et curatif (gestion des litiges), telles que :

Formations des équipes afin de sensibiliser aux droits et libertés des seniors, lutte contre l'abus de faiblesse, adaptation des sociétés au vieillissement et au handicap, stratégie et conformité RSE, Droits, santé et qualité de vie au travail, conformité à la déontologie, création d'une équipe de thérapeutes pour accompagner les aidantes et les aidants ainsi que des victimes de violences, création d'un projet et d'une équipe destinée à accompagner des victimes de violences sexuelles (femmes et enfants) pro bono ou, à terme, en rémunérant les avocates et avocats grâce à des entreprises engagées dans des actions sociales et sociétales (en cours).

J'ai ainsi fait le choix de fusionner mon activité professionnelle avec mes valeurs et engagements.

J'ai également collaboré à un jeu destiné à lutter contre l'isolement des seniors et favoriser le lien intergénérationnel, 2 minutes ensemble !<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> 5 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées le lundi 11 octobre 2021, par :

2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel ou une avocate individuelle

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE



Sur le plan Pro Bono dans la profession, au-delà d'un engagement à l'Association des Avocats Conseils d'Entreprise sur l'égalité, la diversité et la qualité de vie, j'ai eu le bonheur de siéger au Conseil de l'Ordre avec le programme « entreprendre, s'engager ». J'ai eu à cœur au cours de mon mandat de porter certaines valeurs, telles que l'égalité et la diversité, l'attention à porter sur la santé et la qualité de vie ainsi que la protection des personnes vulnérables, avec le projet de créer progressivement des liens entre des associations et le Barreau de Paris :

- Rédaction d'un rapport visant à ériger l'égalité parmi nos principes essentiels (2018)
- Table ronde sur les violences commises contre les femmes en situation de handicap (colloque, 2018)
- Colloque sur la gestion du stress et prévention des burn out avec une vision de prévention des maladies et vieillissement (Colloque qualité de vie, avec des thérapeutes et un médecin gériatre, 2019)
- Le consentement des personnes âgées (Campus 2020 avec Marie-Hélène Isern-Réal et Fabrice Gzil, philosophe)
- L'accès au Droit aux personnes en situation de handicap (Colloque 2020)
- Atelier gestion du stress et prévention de la santé (Campus 2021)

Parallèlement, je suis investie depuis plusieurs auprès de quelques associations et organismes de manière pro bono pour contribuer au développement d'une société respectueuse des droits des seniors et des personnes particulièrement fragilisées en raison de leur âge ou de leur état de santé.

Le fait d'avoir été diagnostiquée Tdah avec certaines sensibilités invisibles pouvant entraîner une certaine fatigabilité et désagréments au quotidien (hyperacousie, troubles de l'attention...), m'a permis d'être plus à l'écoute et comprendre les différences et besoins spécifiques.

Je suis engagée auprès des associations suivantes :

- **Associations Francophone de Femmes Autistes (AFFA)** <sup>3</sup>

88 % des filles et femmes autistes ont été victimes d'agressions sexuelles au moins une fois dans leur vie, dont 51 % ont été victimes de viols, 47 % avant l'âge de 14 ans et 31 % avant l'âge de 9 ans. Les enfants en situation de handicap sont 7 fois plus exposés aux violences sexuelles que les enfants « valides ». De graves violences sont notamment commises sur des enfants vivant en institution, parfois non verbaux, dont les symptômes d'agitation ou de maladies sont imputés à leur handicap alors qu'ils sont les conséquences des violences subies.

L'association présidée par Marie Rabatel a pour but de sensibiliser à toutes les formes de violences notamment sexuelles commises à l'encontre des femmes autistes et plus généralement des enfants et adultes en situation de handicap, visible (déficience visuelle, intellectuelle, personnes en fauteuil...) ou invisible (80 % des formes de handicap : troubles psychiques, psychiatriques, autisme, tdah, dys...). Ce sont les personnes les plus touchées par les violences psychologiques et sexuelles.

---

<sup>2</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=wrBnr5o9cul>

<sup>3</sup> <https://femmesautistesfrancophones.com/>

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE



De nombreuses actions sont menées notamment avec Muriel Salmona pour sensibiliser aux conséquences psycho-traumatiques, la Miprof avec l'édition d'un guide de détection des violences ou auprès des pouvoirs publics via une sensibilisation active sur ce sujet tabou et les enjeux sociaux et sociétaux liés.

Marie est membre permanente de la Commission nationale « incestes et violences faites aux enfants » Experte HAS, Miprof, CIH, CPSH et Handiconnect. Elle avait accepté d'intervenir à ma demande pour témoigner dans le cadre du colloque organisé par le Barreau de Paris en 2018 sur la lutte contre les violences faites aux femmes puis elle a contribué au Guide juridique des femmes victimes de violences supervisé par notre consoeur My-Kim Yang-Paya.

## - Les Papillons <sup>4</sup>

700 000 enfants sont victimes de harcèlement scolaire chaque année. 165 000 sont victimes de viols ou d'agressions sexuelles chaque année, soit 1 enfant toutes les 3 minutes, ce qui représente 2 enfants par classe. « Seulement » 73 000 cas sont déclarés chaque année. 4 victimes de violences sexuelles sur 10 ont commis des tentatives de suicide. ¼ des enfants harcelés ont déjà pensé au suicide qui est la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité des adolescents.

De nombreuses pathologies subies tout au long de la vie peuvent être liées aux violences subies pendant l'enfance (stress, insomnies, cauchemars, crises d'angoisses, crises d'urticaires, caillots, déclenchement d'AVC, Alzheimer...)

L'association a été créée par Laurent Boyet en 2019 avec pour but de sensibiliser à cet enjeu et protéger les enfants contre toutes les formes de violences : harcèlement scolaires, insultes, moqueries, coups, discriminations, mais aussi violences sexuelles notamment dans le cadre intra familial.

L'association les aide également à libérer la parole grâce à l'installation de boîtes aux lettres dans les écoles et les associations sportives, afin que les victimes puissent être accompagnées et prises en charge sur le plan juridique et thérapeutique le plus tôt possible.

Une task force juridique est en cours de création afin que les enfants puissent être accompagnés par des avocats et avocates expertes de ces problématiques.

Laurent Boyet est membre de la Commission nationale « incestes et violences faites aux enfants », Auteur du livre : « Tous les frères font comme ça... »

\*

---

<sup>4</sup> <https://www.associationlespapillons.org/>

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE



## - Médias Handicaps<sup>5</sup>

L'association créée par Sébastien Proyart, atteint d'une maladie neuromusculaire depuis son enfance a pour but de changer le regard sur le handicap et donner de la visibilité dans les médias aux personnes les plus lourdement touchées, en raison d'une maladie de naissance ou survenue au cours de la vie ou d'un accident.

En parallèle de son combat quotidien contre la maladie et les douleurs permanentes et invalidantes, il organise tous les 15 jours des visites avec de jeunes adultes vivant dans la MAS de Garches. Pour leur apporter un peu de joie, il les met en relation avec des célébrités (acteurs, actrices, journalistes...) et sportifs de haut niveau.

L'association souhaite aider ces personnes isolées et invisibilisées à mieux accéder à leurs droits et aider les personnes les plus défavorisées à pouvoir bénéficier d'aides matérielles parfois coûteuses telles que des fauteuils ou dispositifs adaptés qui leur permettraient de retrouver de la mobilité ou la possibilité de s'exprimer.

## - Synapse – Syndicat National pour la Silver Economie

La Silver Economie est une filière économique transversale qui intègre de nombreux secteurs d'activités tels que le soin, l'assistance, l'habitat, les loisirs, etc. dès lors qu'ils s'adressent aux seniors et/ou aux personnes en situation de perte d'autonomie.

Compte tenu de la potentielle vulnérabilité du public concerné, il s'agit d'un secteur où les enjeux éthiques sont essentiels et où le respect de valeurs fortes doit être au cœur de l'engagement des professionnels.

Le Syndicat National pour la Silver Economie a pour vocation de fédérer et représenter les intérêts des entreprises, des associations et des industriels proposant des produits technologiques et des services utiles et/ou innovants à destination des seniors, dans la continuité de l'Association ASIPAG dédié aux professionnels des gérontechnologies et de la téléassistance, créée en 2010.

Il est un lieu de rencontre, de partage et de co-construction entre les acteurs et actrices et entrepreneurs et entrepreneures engagés dans la construction d'une économie responsable et éthique. Des ateliers sont organisés avec des politiques pour les interpellent sur des enjeux de prise en charge de la perte d'autonomie. A titre d'exemple, le syndicat souhaite obtenir la baisse de la TVA sur les protections des personnes souffrant d'incontinence, sachant que les femmes sont les plus concernées et que leur pouvoir d'achat est assez faible à l'âge de la retraite en raison du cumul d'inégalités subies tout au long de leur vie (salaires inférieurs, temps partiel pour s'occuper des enfants...). Chaque membre s'engage à respecter une charte et des valeurs éthiques.

<sup>5</sup> <https://www.facebook.com/M%C3%A9dias-Handicaps-348249351943003/> ;  
<https://www.huffingtonpost.fr/author/sebastien-proyart>

**B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :**

Les personnes fragilisées en situation de leur âge, d'un handicap visible ou invisible ou d'une maladie.

Des enfants victimes de violences notamment sexuelles.

**C. Description de l'engagement de la candidate au sein de ces actions ou de l'association :**

**- Associations Francophone de Femmes Autistes (AFFA)**

J'ai découvert l'AFFA grâce à notre consœur Valérie Duez-Ruff lorsque nous coprésidions la Commission égalité diversité de l'ACE, ce qui m'a permis d'être sensibilisée à cette forme de handicap invisible avec lequel je partage une hypersensibilité sensorielle (audition, vue).

Avec Marie Rabatel, nous avons rédigé ensemble des amendements en 2018 dans le cadre des débats sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, afin d'attirer l'attention sur la situation des personnes en situations de handicap, et notamment les femmes qui sont les plus exposées aux violences.

J'avais porté ces propositions à l'occasion d'une audition au Sénat, avec le barreau de Paris et le CNB.

En début d'année, nous avons beaucoup travaillé en urgence dans le cadre des travaux menés en vue de la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et la lutte contre l'inceste.

Nous avons présenté des amendements et propositions notamment sur le plan de la Justice, en osant prendre des positions qui font débat au sein de la profession telle que l'imprescriptibilité des crimes sexuels ou une réflexion éthique sur la manière dont la profession pourrait mieux valoriser la défense des victimes.

Le combat est de longue haleine car la question du handicap est traitée par les pouvoirs publics en parallèle et les personnes en situation de handicap ne sont pas ou peu intégrées dans les réflexions. Ainsi les propositions qui ont été adoptées ont exclu du dispositif envisagé pour renforcer la protection des enfants, ceux et celles qui sont statistiquement les plus exposées aux violences sexuelles, en raison d'une particulière vulnérabilité, notamment en raison d'une situation de handicap.

Avec Marie Rabatel, nous avons publié ces propositions sur le site internet de l'AFFA et les avons portées notamment auprès de la députée Alexandra Louis, qui nous a auditionnées en visio avec

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE



Laurent Boyet dans le cadre de ses travaux et de la proposition visant à lutter contre les violences sexuelles et sexistes déposée en février 2021<sup>6</sup>.

Nous l'avons également transmis à des personnalités politiques, afin d'expliquer que la vulnérabilité ne cesse pas au seuil de la majorité et qu'il s'agit d'un enjeu social et sociétal majeur pour une société qui se veut porteuse de valeurs humanistes et respectueuses des droits humains ainsi qu'une société inclusive.

Nous avons formulé 7 propositions :

1. Créer une protection spécifique pour les personnes les plus vulnérables
2. Adopter une définition du viol reposant sur les facultés de discernement ainsi que sur la situation de la victime
3. Modifier la définition du crime contre l'Humanité et reconnaître que le viol est un crime contre l'Humanité
4. Imprescriptibilité
5. Allonger le délai de prescription du délit de non-dénonciation de crimes commis sur un mineur.
6. Interdire clairement l'inceste
7. Réformer le régime de la preuve

**Voir « Violences sexuelles : les limites d'un seuil d'âge ? Grave rupture d'égalité de l'accès au droit lorsque l'âge biologique exclut le retard mental » par Solenne Brugère, avocate et Marie Rabatel – mars 2021 en annexe. <sup>7</sup>**

J'ai également été interviewée sur recommandation de Marie Rabatel par le média Handicap.fr, qui a souhaité consacrer un article sur le sujet suivant : Violences sexuelles : handicap, l'angle mort de la justice.

Dans l'article, j'ai notamment souligné l'engagement du barreau de Paris en matière de handicap.

*« Il y a encore une méconnaissance des problématiques spécifiques liées aux différents types de handicap et il est indispensable de poursuivre les initiatives déjà menées par la profession avec des associations comme Droit Pluriel, à qui l'on doit l'évolution de la définition du mot handicap dans les dictionnaires et le barreau de Paris. Les avocats qui assurent la permanence téléphonique « SOS avocats » sont formés aux questions juridiques de base du*

<sup>6</sup> [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3854\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3854_proposition-loi) ;  
<http://www.alexandralouis.fr/proposition-de-loi-visant-a-lutter-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes-a117.html>

<sup>7</sup> <https://femmesautistesfrancophones.com/2021/03/11/violences-sexuelles-age-amendement/>

*droit du handicap afin de pouvoir mieux répondre à ce public. Le barreau réfléchit également à la création de modules de formations spécifiques avec des psychologues par exemple. Je travaillerai en 2021 avec le Conseil de l'Ordre et l'équipe dédiée pour étendre ces formations à l'ensemble du barreau ainsi qu'aux élèves avocats ».*

J'ai informé le barreau Madame la Vice-Bâtonnière Dominique Attias et Monsieur le Bâtonnier Olivier Cousi de cette démarche.

**Voir l'article « Violences sexuelles : handicap, l'angle mort de la justice - Quelle justice pour les personnes handicapées victimes de violences sexuelles ? Solenne Brugère, avocate, souligne que la sensibilisation de la profession est primordiale et souhaite créer une équipe experte dans l'accompagnement de ce public. 26 février 2021 • Par Handicap.fr<sup>8</sup>**

Dans le prolongement de ces actions, j'ai décidé d'intervenir pour des victimes d'abus de vulnérabilité et m'engager dans des dossiers pénaux, où la circonstance aggravante n'est pas toujours prise en considération et des souffrances supplémentaires peuvent être subies par les personnes.

J'ai très récemment été saisie par l'intermédiaire de l'AFFA par une femme en situation de handicap liée à une maladie, qui a été victime de viols à répétitions depuis son enfance (un grand-père condamné pour actes pédocriminels, un oncle), afin d'être accompagnée en raison d'actes sexuels imposés par son conjoint. Ces viols conjugaux sont traditionnellement difficiles à prouver si l'on s'arrête aux preuves physiques et la défense n'hésite pas plaider l'affabulation. L'enjeu sera d'expliquer que sa vulnérabilité particulière en fait une proie idéale pour un prédateur sexuel, explique sa paralysie ou absence d'opposition pendant les assauts sexuels unilatéraux et son état de stress post traumatique et autres symptômes médicaux démontrent la véracité de ses déclarations.

Pour l'accompagner, je suis en train de constituer une équipe avec des avocates de l'Association Avocats Femmes Violences et d'un cabinet engagé.

## - Les Papillons

J'ai rencontré Laurent Boyet il y a quelques mois. Depuis nous avons échangé et travaillé avec Marie Rabatel pour sensibiliser au sujet des violences commises contre les enfants et les impacts en matière de santé individuelle et de la détérioration de la qualité de vie de victimes, tout au long de leur vie.

J'ai très récemment été saisie d'une situation de viol de son fils de 12 ans depuis son plus jeune âge par son père, une rectorragie ayant été constatée par la mère dès l'âge de 18 mois, dont elle n'avait pas compris la cause à l'époque. Aujourd'hui c'est un enfant en souffrance qui déclare régulièrement son envie de se suicider et qui souffre de nombreux stress post traumatiques.

---

<sup>8</sup> <https://informations.handicap.fr/a-violences-sexuelles-handicap-angle-mort-justice-30403.php>

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE



L'urgence est qu'à la suite de la révélation des faits par l'enfant et du refus par l'enfant de voir son père son père a multiplié les plaintes, mains courantes et procédures à l'encontre de la mère en lui reprochant un syndrome d'aliénation parentale et une non représentation d'enfant, exigeant sa garde. Des violences psychologiques ont également été commises telles que le fait pour son père de dire à son fils qu'il est « né pour ça ».

L'enfant est très inquiet car il craint désormais d'être violé plus fréquemment et la mère est prête à prendre le risque de quitter la France pour protéger l'enfant et qu'il ne soit pas exposé aux supplices imposés qui angoissent l'enfant.

Pour l'accompagner, je vais constituer une équipe avec des femmes de l'Association Avocats Femmes Violences et d'un cabinet engagé.

L'idée est d'expliquer la vulnérabilité, et que les comportements et symptômes de l'enfant démontrent les violences subies malgré le déni du père et une défense très agressive.

\*

Dans le prolongement de ces actions, j'ai proposé à l'association des parents d'élève de ma fille d'organiser une conférence sur la lutte contre les violences faites aux enfants avec Laurent Boyet et Marie Rabatel, avec un focus sur le handicap et aux moyens d'action contre cette violence.

Cette conférence a pu se tenir par visio le 8 juin dernier, grâce à l'aide et la détermination de toute une équipe de parents engagée, après de très nombreuses réunions préparatoires notamment avec la direction qui était autant enthousiaste que craintive à l'idée de présenter aux parents une conférence sur un sujet si délicat.

Dans le cadre de mes engagements auprès de l'Ordre et du barreau de Paris, de l'ACE ou du secteur Silver Economie, j'ai eu l'opportunité d'organiser de nombreux colloques. Mais ce fut de mémoire la conférence qui a nécessité le plus d'échanges par téléphone, mail, visio conférences, nécessitant patience et énergie individuelle et collective pendant plus de 6 mois. Une captation a été réalisée, avec le projet de diffuser le lien à l'ensemble des écoles relevant de l'APEL.<sup>9</sup>

Cette conférence est une première étape avant la sensibilisation des enfants et le projet d'installation d'une boîte aux lettres dans cette école qui, je l'espère pourra se poursuivre à la rentrée, dans cette école dans un premier temps, avant de poursuivre dans l'école que l'ancien directeur va intégrer et le collège de ma fille.

Je souhaite également aider l'association à constituer une liste d'avocates et avocats qui auraient la volonté d'intervenir pro bono ou dans le cadre de l'aide juridictionnelle dans un premier temps et qui sera sensibilisée afin d'uniformiser la qualité de la défense et de l'accompagnement.

---

<sup>9</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=NjX9tPXnySM>

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE



Enfin, je vais accompagner Laurent Boyet pour vérifier le contrat d'édition et les droits d'auteur du « Manifeste des Papillons » qui lui a été commandé par une maison d'édition afin d'interpeller les candidats / candidates à la Présidentielle et placer le sujet de la protection de l'enfance au cœur des débats.

## - Médias Handicaps

J'ai rencontré le président fondateur de l'Association et ses parents en 2017 par hasard à l'aéroport d'Ajaccio à l'occasion d'un déplacement pour un congrès de l'ACE.

Nous sommes en contact régulièrement depuis et il m'a sensibilisée aux difficultés rencontrées par les jeunes et personnes en situation de handicap au regard de leurs conditions de vie et de l'accès à leur droit qui se révèle difficile.

Je me suis rendue deux fois avec lui à la Maison d'Accueil Spécialisée de Garches, où j'ai pu rencontrer plusieurs jeunes et adultes qui m'ont raconté leur parcours et besoins.



En photo, parmi les champions et championnes de la vie comme les appelle Sébastien, Johann, polyhandicapé à la suite d'un accident de moto, père d'une petite fille vivant à Caen, placé à Garches faute d'établissement adapté dans sa région et qui aimerait travailler. Joël, souffrant de poly handicaps et non verbal, qui a pu donner le coup d'envoi d'un match de foot avant son décès. Célia, souffrant d'une sclérose en plaque dégénérative, nourrie par sonde, pouvant s'exprimer grâce à un tuyau dans le cou, toujours souriante et encourageante.

Je souhaite pouvoir aider l'association qui aimerait que des avocats et avocates puissent venir à la Maison d'Accueil Spécialisée, ces personnes ne pouvant se déplacer, afin de les aider dans leurs démarches et l'accès à leurs droits, qui leur est très difficile compte tenu de leur situation de dépendance physique sans autonomie ni mobilité (fauteuils roulant).

Je souhaite ainsi construire un partenariat avec le Barreau de Paris, pour faire entrer le droit dans ces zones oubliées où vivent ou plutôt survivent de belles personnes qui ont des talents et du potentiel dans l'indifférence de la société. Pour s'en assurer, pendant la période de la pandémie, si de nombreux reportages ont été réalisés sur l'effet du covid dans les ehpad, aucun média n'a parlé de l'impact dans les maisons ou foyers pour personnes en situation de handicap pourtant tout autant concerné.

## - SYNAPSE

Je suis engagée depuis plusieurs années au sein de la Filière Silver Economie, auprès du syndicat SYNAPSE et du Conseil National de la Silver Economie. En 2017, le Syndicat m'a demandé de refaire (pro bono) la charte éthique à laquelle les membres s'engagent à adhérer<sup>10</sup>. (Voir en annexe)

Je suis devenue administratrice et membre du bureau en qualité de secrétaire adjointe.

Le 30 juin 2021, je viens d'être reconduite au Conseil d'Administration et élue secrétaire.

Nous portons notamment le projet de construire un label invitant les entreprises à adopter un comportement responsable, éthique et respectueux des droits des seniors.



Le @SynapseFrance vous présente son nouveau conseil d'administration qui portera nos projets pour 2021-2022. (30 juin, 2021)

En 2019, le président de la Filière m'a demandé de faire un rapport sur les enjeux juridiques et éthiques des technologies au service du vieillissement, sur lequel j'ai travaillé avec le philosophe éthicien Fabrice Gzil.

Dans le cadre de ce rapport, nous avons eu le plaisir d'auditionner nos consoeurs Madame Christiane Féral-Schuhl, Marie-Hélène Isern-Réal, Delphine Gallin, et nos confrères Eric Le Quennec, Maxime Eppler, ainsi que Hervé Delannoy ancien président de l'AFJE et Véronique Chapuis-Thuault, ancienne vice-présidente de l'AFJE, avec qui j'interviens à l'EFB et pro bono bientôt pour un cours sur l'éthique

<sup>10</sup> <https://www.synapse-france.org/wp-content/uploads/2021/03/Charte-e%CC%81thique-SYNAPSE-2017.pdf>

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE



des affaires à destination d'étudiants et étudiantes portant un projet innovant pour les seniors ou personnes en situation de handicap.

Nous avons formulé 18 propositions et des réflexions pour que l'éthique et le respect des droits soient au cœur de toute activité et dans l'esprit de toute personne qui fournit des biens ou services à destination des seniors ou qui les accompagne.

Ces travaux ont nécessité plus de 3 mois d'investissement pro bono quasiment à temps complet compte tenu des 150 auditions réalisées et du temps de rédaction, nous avons été régulièrement invitée et invité dans des colloques, groupes de travail et événements pour porter le message de l'importance des enjeux juridiques et éthiques des produits et services proposés aux seniors.

**Voir le Rapport « Vieillesse et nouvelles technologies : Enjeux éthiques et juridiques - Pour des technologies au service des capacités et du bien commun »<sup>11</sup> + liste des interventions et articles en annexes.**

\*

En conclusion, j'ai un peu hésité à présenter une candidature, car en qualité d'ancienne Membre du Conseil de l'Ordre, je ne souhaiterais pas qu'il y ait la suspicion d'un quelconque favoritisme, et je connais les remarquables engagements de mes consœurs et confrères qui méritent d'être distingués.

J'ai cependant envie de faire connaître ces actions notamment pour construire avec le barreau des partenariats afin de sensibiliser et conseiller et défendre pro bono des personnes fragilisées.

Je souhaite également poursuivre le projet de sensibilisation des confrères et consœurs aux spécificités de l'accompagnement d'une clientèle âgée ou en situation de handicap, notamment via des formations et l'élaboration d'un guide pratique en partenariat avec Fabrice Gzil qui l'a fait avec les notaires il y a plusieurs années déjà.

En effet, compte tenu du vieillissement inexorable de la société, cette attention est nécessaire et elle sera une source de déploiement d'activité professionnelle importante pour notre profession.

C'est une grande joie de candidater aux Trophées Pro Bono pour porter ces sujets.

Merci de votre attention.

\*

---

<sup>11</sup> <https://www.espace-ethique.org/sites/default/files/28.11.2019-rapport-gzil-brugere.pdf>